



Mobilisation totale des banques françaises. Des modalités simples et concrètes au service des entreprises

Les banques ont fait part de leur totale mobilisation afin d'accompagner leurs clients, en particulier commerçants, professionnels, petites et moyennes entreprises, qui pourraient faire face à des difficultés résultant du développement de l'épidémie de coronavirus pouvant impacter temporairement leur activité. Les banques françaises seront à leurs côtés pour les accompagner dans cette période exceptionnelle.

De façon concrète, plusieurs mesures, articulées avec les dispositifs publics exceptionnels de soutien aux entreprises, ont été décidées par les établissements bancaires, dont :

- ✓ **Le report jusqu'à six mois des remboursements de crédits et redevances de crédit-baux pour les entreprises ;**

La demande de report (sur 6 mois maximum) doit être formalisé auprès de votre conseiller par mail en indiquant les références des prêts et contrats de crédit-baux.

Un modèle de courrier est proposé sur www.acomaudit.com

- ✓ **La mise en place de procédures accélérées d'instruction de crédit pour les situations de trésorerie tendues, dans un délai de 5 jours et une attention particulière pour les situations d'urgence.**

Votre banque doit également pouvoir vous accompagner par un crédit de trésorerie, garanti à hauteur de 90% par la BPI. La mise en place de ce crédit va nécessiter :

- Un échange par téléphone avec le conseiller,
- Un plan de trésorerie ou au moins un état des dépenses à venir,
- Un point sur les mesures mise en place par l'entreprise : report prélèvements, chômage, etc...
- Une analyse par le comité risque de la banque et la BPI
- Le paiement de la prime de contre garantie BPI.